UQAR Emplois et Stages

LE POSTE Le portail des offres de stage et d'emploi de l'UQAR

Inspectrice ou inspecteur en santé et sécurité du travail

Administration, Biologie, Chimie de l'environnement et des bioressources, Génie civil, Génie des systèmes électromécaniques, Génie électrique, Génie mécanique, Ingénierie, Kinésiologie, Sciences de l'environnement

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

235, boulevard Lasalle à Baie Comeau

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) : Vice-présidence à la prévention (VPP) – Direction générale des opérations en prévention-inspection – Capitale-Nationale et Réseau régional – Direction de la prévention-inspection – Nord et Ouest.

Deux emplois réguliers et un emploi occasionnel d'une durée de trois ans sont à pourvoir au 33, rue Gamble Ouest à Rouyn-Noranda ou 1185, rue Germain à Val d'Or.

Un emploi occasionnel d'une durée de trois ans est à pourvoir au 235, boulevard Lasalle à Baie-Comeau.

Un emploi un emploi occasionnel d'une durée de trois ans est à pourvoir au 15, rue Gamelin à Gatineau.

L'entrée en fonction est prévue en avril 2023.

La personne titulaire de l'emploi pourrait être autorisée à travailler en mode hybride (télétravail/présentiel) en se présentant physiquement, à raison de minimum deux jours par semaine, à l'adresse du port d'attache de l'emploi citée dans le paragraphe précédent.

Informations sur le poste

Type d'emploi
Temps plein

Domaines
Administration, Biologie, Chimie de l'environnement et des bioressources, Génie civil, Génie des systèmes électromécaniques, Génie électrique, Génie mécanique, Ingénierie, Kinésiologie, Sciences de l'environnement

Région
Côte-Nord

Salaire offert
48 $ - 90 $ / an

Publié
20 février 2023

Expérience
Aucune

Niveau de scolarité exigé
Formation universitaire

Fin des candidatures
10 mars 2023

Documents complémentaires
11100SRS0703PR61002_Affichage

La CNESST accorde une importance particulière à la santé et au mieux-être de son personnel. Au total, 94 % des employés se disent fiers de travailler à la CNESST, et 90 % considèrent que la CNESST offre une bonne qualité de vie à son personnel.

Attributions :

Sous la responsabilité du directeur ou de la directrice du Service de la prévention-inspection, la personne titulaire de l'emploi doit intervenir de façon régulière auprès des établissements ciblés par la CNESST en fonction des priorités d'intervention ou lors de demandes ponctuelles de la clientèle (plaintes, refus de travail, enquêtes sur les accidents, etc.), conformément à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, aux règlements, aux politiques et aux plans d'action en vigueur. La personne titulaire de l'emploi favorise aussi la prise en charge de la santé et de la sécurité des milieux de travail afin de prévenir les accidents et les maladies professionnelles. Elle intervient en fonction des mandats qui lui sont assignés et, s'il y a lieu, elle collabore étroitement avec les parties intéressées telles que les partenaires du milieu de la santé, les associations paritaires de même qu'avec d'autres intervenants de la CNESST. À cet égard, la personne titulaire de l'emploi doit notamment :

· repérer, identifier, évaluer et qualifier les situations dangereuses et prendre les décisions qui en découlent;

· conseiller, assister et soutenir les clients dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action et de programmes de prévention, dans la mise en place et le maintien de mécanismes de prise en charge tels que les comités de santé et sécurité;

· promouvoir la prévention et l'élimination des dangers à la source en privilégiant la prise en charge de la prévention dans la mise en place de sa démarche paritaire;

· concevoir des stratégies opérationnelles d'intervention adaptées au lieu de travail visé;

· documenter la situation des milieux de travail en vue d'intervenir efficacement auprès de ceux-ci;

· prendre en charge et diriger l'action des intervenants externes et internes de la CNESST impliqués dans l'intervention en vue d'une action concertée.

Informations sur l'employeur

Nom de l'entreprise
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail